

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 mars 2018 à 19h30 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Michel Côté maire

 Madame Dolorès Bélanger conseillère, siège numéro 1
 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2
 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 3
 Madame Marie-France Dupont conseillère, siège numéro 4
 Monsieur Réginald Dionne conseiller, siège numéro 5
 Monsieur Stéphane St-Onge conseiller, siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Côté.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-03-82 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2. Présentation de la demande de dérogation mineure – 590, avenue Rioux
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 590, AVENUE RIOUX

Monsieur le maire présente la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 590, avenue Rioux pour régulariser l'implantation du garage isolé résidentiel, suite à la rénovation cadastrale, les dimensions du terrain ne sont plus les mêmes qu'auparavant.

Monsieur le maire explique que le projet respecte toutes les autres dispositions des règlements municipaux.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-03-83 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 34 .

Adoptée



Michel Côté, maire



Denis Ouellet
Directeur général & Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire